



THE WORLD BANK



Projet de Renforcement de la Transparence dans  
la Gestion des recettes forestières annuelles dans  
la Commune de Dimako

GPF n° TF098783

## RAPPORT QUALITATIF PROFESSIONNEL ANNUEL ET FINAL DES ACTIVITES DU PROJET

PERIODE : OCTOBRE 2011-AVRIL 2013

---

ELABORE PAR : ALTERNATIVES DURABLES POUR LE  
DEVELOPPEMENT (ADD)

Avril 2013



THE WORLD BANK



CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## Informations générales

Nom de l'organisation	Alternatives Durables pour le Développement (ADD)
Titre du projet	Projet de Renforcement de la Transparence dans la Gestion des recettes forestières annuelles dans la Commune de Dimako
Réf Projet au Development Marketplace	GPF N°TF098783
Financement approuvé	11.940.000 FCFA
Durée du projet	12 mois (Octobre 2011-Septembre 2012)
Personne contact	BINELI Stanislas (Secrétaire Général)
Adresses de l'organisation	Siège social situé face Mairie derrière le PMUC à Mbalmayo BP 281 Mbalmayo Cameroun Tel : 22 28 15 44 / 77 53 10 11 Fax : 22 28 15 44 Courriel: <a href="mailto:altdur@yahoo.fr">altdur@yahoo.fr</a> ou <a href="mailto:info@alternativesdurables.org">info@alternativesdurables.org</a> Website: <a href="http://www.alternativesdurable.org">www.alternativesdurable.org</a>



« Le chemin à parcourir pour améliorer la gestion des revenus forestiers à Dimako reste long et sinueux »



THE WORLD BANK



CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## Avant propos

**Tous les acteurs de développement s'accordent à dire que** le secteur forestier est l'un des principaux supports du développement économique du Cameroun. Sa contribution à l'économie camerounaise représente un peu plus de 7% du Produit Intérieur Brut (**PIB**) tandis que les exportations des produits forestiers représentent environ 30% des exportations nationales non pétrolières. Cependant, l'impact de la gestion décentralisée des forêts sur la vie des habitants de la forêt reste encore assez faible. Une étude du MINFOF du Cameroun réalisée en avril 2005 montrait qu'au cours des cinq dernières années, plus de 50 millions d'Euros ont été rétrocédés aux populations riveraines des forêts ouvertes à l'exploitation au titre de RFA. Toutefois, sur le terrain, l'écart entre les montants reçus et les réalisations effectuées reste considérable. A peine 20% ont été réellement investis dans les communautés bénéficiaires. Même dans les localités où des réalisations visibles ont été faites, elles n'atteignent pas encore les catégories sociales les plus défavorisées, telles que les Pygmées Baka et les femmes qui dépendent le plus de la forêt, et ne répondent pas à leurs besoins légitimes de développement et d'intégration sociale.

Soucieux d'assurer une mise en œuvre harmonieuse de sa politique forestière, le Cameroun s'est engagé dans un important chantier du renforcement de sa gouvernance. Parmi les actions majeures entreprises figurent en bonne place la mise en place du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE). Validé en 2003, le PSFE est la traduction sectorielle du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Cameroun ; 2) la mise en place d'un plan

de modernisation de la gestion des finances publiques, avec comme instrument important une Plateforme de dialogue sur les finances publiques qui est un cadre de concertation entre les autorités camerounaises, la SC et les partenaires pour une approche harmonisée des réformes en finances publiques ; 3) le Programme national de gouvernance (PNG) qui a pour objectif d'implanter un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'Etat de droit, l'amélioration de l'efficience institutionnelle, la bonne gestion des ressources publiques et l'amélioration de la participation des populations aux affaires de la nation.

**L**a société civile est un partenaire déterminant dans l'instauration des mécanismes de suivi et d'évaluation de la transparence de l'utilisation des ressources publiques. Sa contribution est déterminante dans la mise en place d'un système efficient de régulation des activités forestières. Sa force de proposition, sa proximité avec les réalités locales et sa capacité à influencer les décisions ne font pas de doute.

C'est dans ce cadre qu'Alternatives Durables pour le Développement (ADD) s'est engagé, conformément à son mandat, à œuvrer pour le renforcement de la bonne gouvernance dans le secteur forestier au Cameroun. Son ambition est d'accroître les capacités institutionnelles, professionnelles, techniques des parties prenantes pour promouvoir une meilleure gouvernance et mettre en place des pratiques de gestion aptes à assurer la surveillance, la reddition de comptes et la lutte contre la corruption.



THE WORLD BANK



CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## Sommaire

---

Informations générales.....	2
Avant propos.....	3
Introduction.....	5
Défis de la gouvernance forestière à Dimako.....	6
Cadre de mise en œuvre du projet.....	8
Processus de sélection.....	9
Démarrage des activités du projet.....	9
Principales réalisations.....	10
Publications et diffusion de l'expérience du projet.....	12
Succès du projet.....	13
Leçons tirées et améliorations pour l'avenir.....	14
Résumé des réalisations.....	.



THE WORLD BANK

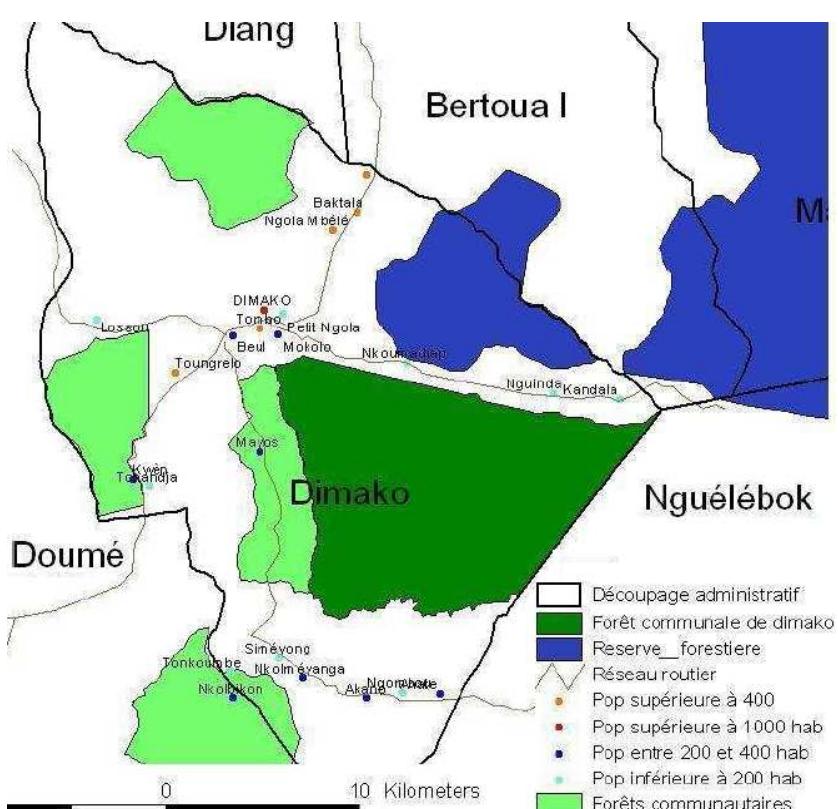


CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## 1. Introduction

La commune de Dimako zone du projet est située au Sud-est du Cameroun dans le département du Haut Nyong et dans la région de l'Est. C'est une localité rurale et forestière de 750 km<sup>2</sup> repartis en cinq (5) secteurs<sup>1</sup>. Elle est constituée d'une trentaine de villages et quartiers. Sa population estimée à 13.829

habitants est composée des *Bakoum* (groupe majoritaire), les *Pol* et les pygmées *Baka*; les populations allogènes sont quant à elles composées de *Kako* et *Maka* venus à Dimako par le biais des mouvements migratoires, puis des populations venues d'autres zones du Cameroun et même des populations des pays voisins, attirées par l'activité économique naguère florissante.



forestière industrielle de près de 55 ans par la Société Forestière Industrielle de Doumé (SFID). Quant au domaine non permanent, il est constitué de cinq (5) Forêts Communautaires (FC) occupant 18.220 hectares sur le domaine national.

Ce massif forestier héberge des essences précieuses telles que le Moabi/Adjap (*Baillonella toxisperma*), le Dibetou (*Lovoa trichilioïdes*) le Doussié (*Afzelia bipindensis*), destinées à l'exportation et des espèces indigènes (Ndo'o, Njansan, feuilles de jonc, rotins,...) utilisées pour le bois d'œuvre, la pharmacopée traditionnelle, la consommation des fruits, racines et des fruits.

<sup>1</sup> Secteur Pol : Tahate, Bongossi, Ngombol, Akano, Nkolmeyanga, Grand Pol, Simeyong, Tonkumbé, Petit Pol, Nkolbikon, Mayo  
Secteur savane : Petit Ngolambele, Ngolambele, Baktala, Longtimbi  
Secteur route Mbang : Nkoumadjap, Nguinda, Kandala  
Secteur forêt : Djandja, Kouen, Toungrelo, Lossou  
Secteur Dimako : Kpwengué, Source, Dieu connaît, Tombo, Ayene, Camp Nord, Mokolo, Beul



THE WORLD BANK



CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## 2. Défis de la gouvernance forestière à Dimako

ADD a réalisé une étude destinée à dresser l'état de lieux de la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières en vue d'établir une situation de référence du « **Projet de Renforcement de la Transparence dans la Gestion des recettes forestières annuelles dans la commune de Dimako** ».

Selon cette étude, les revenus forestiers représentaient une quote-part de 84% des recettes communales investis pour le développement de la localité en 2009. Chaque année depuis 2004, les communautés villageoises de Dimako reçoivent

Visiblement, cette gestion est en violation des dispositions des articles 5, 15, 20, 22 de l'Arrêté Conjoint N°0076 promulgué le 26 juin 2012. L'article 5 préconise la clé de répartition suivante « *30% pour la réalisation des infrastructures de développement destinées aux communautés villageoises riveraines et 70% pour la commune, pour les actions de développement de tout le territoire de la commune* ». Les articles 15 et 20 stipulent que « *la planification, l'emploi et le suivi de la gestion des revenus forestiers et fauniques destinés aux communautés villageoises riveraines sont assurés par un Comité Riverain mis en place pour une période de deux ans par le Sous Préfet au sein de chaque communauté villageoise riveraine* ». L'article 22 précise que « *les quotes parts des recettes provenant des l'exploitation forestières et fauniques dévolues aux communautés et gérées par la commune, sont affectées à hauteur de 20% maximum au fonctionnement du Comité Riverain et de 80% minimum à la réalisation des œuvres sociales et économiques desdites communautés* ».

une quote-part des revenus forestiers. Une commission municipale va de village en village et verse de l'argent liquide aux mains des chefs des villages qui s'en servent en fin d'année pour acheter des aliments – « *Gnamtu* » - (en dialecte local) distribués à la population autochtone composée des *Bakoum, Pol* et *Bakas*. Cependant, les Conseillers Municipaux interviewés ignorent les bases de calcul des quotes-parts qui sont reversées aux communautés villageoises, arguant que la clé de répartition desdits revenus ne fait l'objet, ni de débats, ni de délibérations au cours des sessions du conseil municipal.

Par ailleurs, l'étude relève l'existence de nombreux conflits liés à l'exploitation de l'UFA 10-046 dont la superficie couvre le territoire de Doumé et de Dimako. L'opérateur SCTB Fokou (Société Camerounaise de Transformation du Bois) exploite l'UFA depuis 2004 ; il verse la Redevance Forestière Annuelle (RFA) uniquement à la commune de Doumé.

Ceci étant, les communautés des villages riverains de l'UFA 10046 dans le Secteur Pol<sup>2</sup> croient que le Maire ne déclare pas la RFA perçue. Elles s'introduisent périodiquement en forêt dans les Assiettes Annuelles de Coupe et se saisissent du matériel d'exploitation de SCTB Fokou. L'arrêt des travaux d'exploitation amène l'opérateur à saisir les autorités administratives et celles en charge des forêts. Généralement, la médiation engagée pour résoudre le problème permet à SCTB Fokou de distribuer des dons en nature (bœuf, boisson) et en matériel (1000 tôles) aux communautés. Mais le problème de fond, à savoir, le non versement de la RFA à la commune de Dimako, reste non résolu.

<sup>2</sup> Tahate, Bongossi, Ngombol, Akano, Grand Pol, Nkolmeyanga, Simeyong, Tonkoumbe



**THE WORLD BANK**



Les conflits sont également observables dans les forêts communautaires que compte la commune de Dimako. Il s'agit de :

Nom de l'entité gestionnaire de la FC	Superficie de la FC (ha)	Villages riverains de la FC	Observations
<b>GIC APROK</b>	3900	-Djandja -Kouen -Toungrelo	En cours de délimitation
<b>GIC PALOBA</b>	3900	-Longtimbi -Baktala	Réservation en 2001 ; Convention de gestion signée en 2009
<b>GIC IKOMBO BEKOUME</b>	3050	-Ngolambele -Petit Ngolambele	En cours de délimitation
<b>Association CADBAP</b>	2970	-Beul -Mayos -Petit Pol	Réservation le 12 Juillet 2012 ; Convention de gestion signée le 24 Avril 2008
<b>GIC APOBA</b>	4900	-Petit Pol-Tonkoumbe -Nkolbikon -Simeyong -Nkolmeyanga -Grand Pol	Convention de gestion signée en 2010

Parmi les dysfonctionnements couramment cités figurent en bonne place la mauvaise gestion des revenus tirés de l'exploitation des FC. Les gestionnaires s'accaparent desdits revenus au détriment des communautés villageoises riveraines. Certains gestionnaires les distribuent aux membres du bureau de l'entité juridique, ou les utilisent pour acheter de la viande et du poisson qui sont ensuite distribués en fin d'année aux populations. Aucun projet de développement correspondant aux besoins réels des communautés n'est alors réalisé.

La gestion des revenus des FC susmentionnée viole les dispositions des articles 7 et 22 de l'Arrêté Conjoint N°0076 promulgué le 26 juin 2012. L'article 7 stipule que « *Les revenus issus des FC reviennent à 100% aux communautés concernées et sont gérés par le bureau de l'entité juridique conformément aux prescriptions du PSG desdites forêts ; cette entité fait tenir pour information au Conseil Municipal son plan d'action annuel avant l'élaboration du budget et son rapport d'activités à la fin de chaque exercice* ». L'article 22 complète « *les revenus tirés des FC sont affectées à hauteur de 10% maximum au fonctionnement de l'entité juridique et de 90% minimum à la réalisation des projets contenus dans le PSG* ».

Quant au domaine national en attente d'affectation, il fait l'objet d'une exploitation illégale et anarchique de la part des populations locales ou des opérateurs économiques. Les conséquences néfastes sont nombreuses en termes de perte de la biodiversité floristique et faunique, la déforestation, la dégradation des forêts, la fragmentation du paysage forestier, la raréfaction des essences forestières et agro forestières ayant des vertus alimentaires, médicamenteuses, ou de production du bois d'œuvre, et la précarité économique des communautés locales.

Les communautés villageoises n'ont pas connaissance des dispositions de la loi relatives au droit d'usage.



THE WORLD BANK



O CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

### 3. Cadre de mise en œuvre du projet

<b>But du projet</b>	Améliorer les conditions de vie des populations
<b>Objectif stratégique 1 :</b>	Les communautés riveraines de la commune de Dimako bénéficient effectivement des revenus forestiers
<b>Objectif stratégique 2</b>	Un mécanisme communautaire de contrôle et de suivi de la gestion des fonds issus des ressources forestières et fauniques est fonctionnel
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'état de lieux de la gestion des revenus forestiers est réalisé</li><li>▪ Les groupes cibles sont mieux informés sur l'Arrêté 0076 et ses objectifs pour le développement local</li><li>▪ Les Comités des riverains et communal sont installés et fonctionnels</li><li>▪ Les parties prenantes, plus particulièrement les communautés, sont outillées pour mieux assurer le contrôle de la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques</li><li>▪ Les acteurs de développement impliqués dans la gouvernance forestière ont tiré profit de l'expérience et des leçons apprises du projet</li></ul>
<b>Stratégie d'intervention</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Etude du milieu</li><li>2. Sensibilisation sur le démarrage du projet</li><li>3. Répartition des villages en secteur ethno géographique</li><li>4. Planification participative des activités</li><li>5. Concertation permanente avec les autorités traditionnelles, communales, administratives et celles en charge des forêts</li><li>6. Co-facilitation des ateliers avec les agents du MINFOF local</li><li>7. Promotion de la représentation genre</li><li>8. Publication et diffusion de l'expérience du projet</li><li>9. Autoévaluation</li></ol>
<b>Equipe du projet</b>	BINELI Stanislas (Coordonnateur général) ETOGA Joseph (Coordinateur technique) BINELI MBASSI Stanislas (Facilitateur) ATANGANA ZAMBO Hilaire (Comptable)



THE WORLD BANK



O CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## 4. Processus de sélection du projet

ADD a pris part au **Concours de présélection des projets** organisé au Palais des Congrès de Yaoundé du 13 au 15 Juillet 2011. L'organisation a occupé le 12<sup>e</sup> rang des organisations élues au financement du Governance Development Marketplace (GDM) de la Banque Mondiale



Honoré ZONGO et Hilaire ATANGANA ont pris part le 16 Juillet 2011 à l'Atelier de formation sur les procédures financières organisées par le GDM à l'UCAC Yaoundé

Le 06 Octobre 2011 signature de l'Accord de projet entre CRS et ADD.

## 5. Démarrage des activités du projet



**U**ne mission réalisée du 22 au 25 Novembre 2011 en vue du démarrage du projet a permis de sensibiliser une centaine d'habitants de 23 villages de la commune de Dimako sur les objectifs et activités du projet ; 90 dépliants distribués. Avec l'appui de la Mairie, la commune a été subdivisée en trois (3) secteurs ethno géographiques.



**L**'étude de base réalisée du 09 au 14 janvier 2012 a permis de faire l'état des lieux de la gestion des revenus forestiers dans la commune de Dimako. Les résultats ont été restitués lors de l'Atelier de lancement du projet le 30 Mars 2012 à la Salle des Actes de la commune de Dimako. Cet atelier a permis de présenter le projet, de planifier les activités et de distribuer une partie des 700 « Guide pratique » de l'Arrêté 520. Par la suite, 400 Guides de l'Arrêté Conjoint N°0076 du 26 Juin 2012 ont été imprimés et distribués.



THE WORLD BANK



O CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## 6. Principales réalisations du projet

**3 Comités Riverains (CR) de gestion sont installés par l'autorité administrative.** Conformément à l'Arrêté 0076, le CR est une structure qui assure la planification, l'emploi et le suivi de la gestion des revenus forestiers dévolus aux communautés villageoises riveraines. Chaque CR est constitué d'un bureau de trois (3) membres élus, et d'une assemblée générale composée de représentants des villages riverains de la forêt en exploitation, des populations autochtones, des opérateurs économiques attributaires des titres d'exploitation, les représentants locaux de l'administration en charge des forêts, les présidents des entités juridiques responsables des forêts communautaires, le Receveur Municipal, le Président de la Commission en charge du développement social ou infrastructurel du Conseil Municipal



**R enforcement des capacités de 146 représentants des comités riverains et des communautés en gestion et vie associative.**

Les thèmes abordés portaient sur : les fondements d'une organisation, la structuration, le fonctionnement, le leadership, le partenariat, la gestion et comptabilité, la communication et la planification. Chaque CR a reçu un (1) rapport du scénario de référence de la vie associative dans son secteur et deux (2) supports de formation sur la vie associative. Les actions de redynamisation ont été planifiées dans chaque CR.



**V ulgarisation de l'Arrêté Conjoint 0076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 Juin 2012.** Au regard du travail effectué, les membres des Comités Riverains sont capables à temps et à contretemps, d'apporter aux communautés des éclaircissements sur la législation en vigueur qui leur donne la possibilité de s'impliquer dans la gestion des revenus forestiers, ceci en s'appuyant sur le dispositif de transparence défini par l'Arrêté 0076. Ils sont capables de mener un travail de terrain afin de suivre et d'informer leurs mandants sur l'utilisation des fonds issus de l'exploitation forestière.



THE WORLD BANK



CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

**L**a priorisation des projets communautaires s'est faite à base d'une autoévaluation du niveau de mise en œuvre du Plan de Développement Communal (PDC) 2010-2014. Cette autoévaluation à laquelle ont pris part 90 représentants des communautés villageoises, des chefs traditionnels, des Conseillers Municipaux, la Cellule de Foresterie Communale et les responsables locaux du MINADER, du MINPROFF et du MINFOF, a permis de conclure que **seulement 38%** des projets inscrits dans le PDC sont réalisés ou en cours de réalisation.

Ces personnes ressources ont exhorté l'exécutif communal à redoubler d'effort afin que le taux d'exécution soit amélioré avant la fin de 2014. En remarquant que la Mairie met plus l'accent sur les investissements lourds, elles ont recommandé que plus d'accent soit mis sur les projets sociaux (construction de points d'eau, d'écoles, etc.) et sur les projets de promotion de l'économie locale, à travers l'appui au développement des AGR, et à la création de PME (Petites et Moyennes Entreprises) agricoles.



D'après les témoignages, 38% des projets inscrits dans le PDC 2010-2014 sont réalisés ou en cours d'exécution.

L'exécutif communal est exhorté de redoubler d'effort afin que le % d'exécution du PDC soit amélioré avant la fin de 2014

Les projets sociaux qui répondent aux besoins réels des populations doivent être réalisés en priorité, sans occulter le volet de la promotion de l'économie locale (filières porteuses)

L'opinion des populations doit être prépondérante dans le choix des projets prioritaires

Les projets priorisés par les communautés sont concentrés sur cinq (5) des neuf (9) axes d'intervention définis dans le Plan de Développement Communal. Il s'agit de :

- Axe 1 : Amélioration des conditions d'éducation et de scolarisation
- Axe 3 : Amélioration de l'accès à l'eau potable des populations
- Axe 4 : Promotion de l'économie locale
- Axe 5 : Amélioration de la couverture sanitaire de la commune
- Axe 9 : Amélioration du réseau électrique et de télécommunication



**THE WORLD BANK**



**O CRS**  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## 7. Publications et diffusion de l'expérience du projet



**Une bande audio** d'une quinzaine de minutes, enregistrée le 02 Avril 2012 à Radio Aurore Bertoua, est diffusée lors des activités organisées à Dimako dans le cadre du projet.



**Le Rapport de l'étude de base du projet** est transmis à plusieurs acteurs du secteur forestier pour exploitation. Il s'agit de :

- \* Monsieur Reiner TEGT MEYER de l'ONG Anglaise Global Witness spécialisée dans l'observation indépendante des opérations forestières
- \* La Plate forme Forêt UE-APV FLEGT Cameroun
- \* L'ONG Anglaise FERN chargée du Monitoring des politiques forestières de l'UE
- \* Africa Community Right Network (ACRN)

**D**ans sa parution du lundi 23 avril au dimanche 06 mai 2012, le bimensuel bilingue *Intégration* a publié un **Article de presse** intitulé « *Dimako contre Dimako* ». Une parution mise en ligne sur la toile est intitulée « *Transparence/revenus forestiers : Dimako aux premières lignes* ».

En septembre 2012, CRS a soumis à ses partenaires, un **Outil de gestion rapide de l'information** dûment rempli par ADD. Trois (3) Progress report du projet ont été produits et sont accessibles.

**L**es informations du projet sont publiées sur le site web de l'ONG Alternatives Durables pour le Développement [www.alternativesdurables.org](http://www.alternativesdurables.org)

**GESTION DES REVENUS FORESTIERS**  
**Dimako contre Dimako**

UN ARRÊTÉ CONJUNT DES MINISTÈRES DES FORêTS ET DE L'ÉCONOMIE DÉFINIT LES GRILLES ET LES CADRES DE REPARTITION, MAIS LES BENÉFICIAIRES DOIVENT BATAILLER AVEC LA VOLONTE DES AUTORITÉS COMMUNALES.

À l'instar de Bertoua, la capitale du département du Mbam au sud du Cameroun, la localité de Dimako ressemble à toutes les autres localités rurales du pays. Ses habitants vivent dans des maisons modestes, éparpillées dans des villages éloignés. Pourtant, cette petite localité qui compte moins de 1000 habitants, née de l'exploitation forestière intensive, connaît une croissance importante. Située à 10 km au sud de Bertoua, elle est bordée par la rivière Mbam, affluent de l'Etat. Une simple pente de coteau offre une belle vue sur la vallée. Les habitants de Dimako sont heureux de vivre, mais doivent faire face à de nombreux défis. Ils sont confrontés à la perte de leurs terres, à la déforestation et à la dégradation de l'environnement. Ils sont également victimes de la corruption et de la mauvaise gestion des revenus forestiers. Ces derniers sont utilisés pour financer les projets de développement régional et financé par la Banque mondiale et l'Union européenne.

Le Développement durable (ADD) est une ONG camerounaise qui œuvre pour le développement durable et la protection de l'environnement. ADD a été fondée en 1992 et a pour mission de promouvoir la participation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles et le développement durable. ADD a également pour objectif de sensibiliser les populations locales à l'importance de la conservation de l'environnement et de promouvoir l'éducation environnementale.

Le soutien de la Banque mondiale

Les objectifs de cette association ont été atteints grâce au soutien financier de la Banque mondiale. Les deux partenaires ont travaillé ensemble pour mettre en place des stratégies pour améliorer la gestion des ressources naturelles et promouvoir le développement durable. ADD a également bénéficié du soutien de la Banque mondiale pour mettre en place des stratégies pour améliorer la gestion des ressources naturelles et promouvoir le développement durable.

Difficultés et opportunités

Une récente étude menée par ADD a montré que les communautés locales de Dimako sont confrontées à de nombreuses difficultés. Elles sont confrontées à la perte de leurs terres, à la déforestation et à la dégradation de l'environnement. Elles sont également victimes de la corruption et de la mauvaise gestion des revenus forestiers. Ces derniers sont utilisés pour financer les projets de développement régional et financé par la Banque mondiale et l'Union européenne.

Conclusion

En conclusion, le soutien de la Banque mondiale a permis à ADD de mettre en place des stratégies pour améliorer la gestion des ressources naturelles et promouvoir le développement durable. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la可持续性 du développement durable à Dimako.



THE WORLD BANK



CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## 8. Succès du projet

**C**ompte tenu du contexte de départ, le projet a réussi à gagner la confiance de l'ensemble des acteurs du secteur forestier à Dimako. Il a contribué à les informer sur la dynamique de l'exploitation forestière dans la commune, puis à faire avancer, de façon significative, la connaissance des principes de la gestion durable des forêts.

I l a également permis d'informer les Comités Riverains (CR) sur les prévisions quinquennales d'investissements dans la commune, et de poser les jalons du débat autour de leur mise en œuvre à mi-parcours. Il a favorisé une prise de conscience, par l'exécutif communal, de la nécessité de modifier sa politique de gestion des revenus forestiers. En conséquence, l'on note l'arrêt de la distribution des quotes-parts des revenus forestiers destinés aux communautés pour l'achat des aliments « *Gnamtu* ». Les revenus de l'exercice 2012 sont bloqués, ce qui donne l'occasion d'espérer une meilleure canalisation des fonds en vue de la réalisation des œuvres sociales et économiques (inscrites dans le PDC) au profit des communautés. Une utilisation rationnelle et transparente de ces revenus consoliderait la légitimité et la pérennité des différents comités mis en place avec l'appui du projet.

**L**es membres des CR maîtrisent la clé de répartition des revenus tirés de l'exploitation de la FCD. Sur la base des montants des quotes-parts destinées à la réalisation des œuvres sociales dévolus aux communautés villageoises, les CR sont aptes à contrôler l'utilisation desdits fonds, et à rendre fidèlement compte, à temps et à contretemps, aux communautés mandataires.

**L**e projet a donné l'occasion aux acteurs du secteur forestier intervenant à Dimako, de se rencontrer et de réfléchir sur les zones d'ombre qui existent dans leurs relations. Grâce

aux informations reçues et aux connaissances acquises, le dialogue et la concertation permanente sont rendus possibles entre les agents du Poste forestier local, la Cellule de Foresterie logée au sein de la commune, les entités responsables des forêts communautaires et les communautés. L'on note parallèlement une résurgence d'initiatives endogènes d'apaisement des conflits opposant des leaders des FC, à l'instar du GIC APROK et du GIC APOBA. Cette dynamique d'échange a l'avantage d'atténuer le climat de méfiance entre ces acteurs.

**L**'expérience du PRTG CD est répliquée dans la commune de Mbang par Codas Caritas Batouri, avec l'appui informel de l'ADD.

**L**e modèle de suivi des opérations forestières précédemment réalisé par le CCG est désuet. **L**es membres élus des Comités Riverains opèrent des descentes inopinées de suivi dans les domaines en exploitation, à l'instar de la FCD, les FC et les forêts non attribuées du domaine national. Les mauvaises pratiques recensées font l'objet de suggestions de mesures correctives mais aussi de dénonciation auprès de la Délégation Régionale des forêts et de la Faune de l'Est à Bertoua, de la CONAC et de l'ONG LAGA en ce qui concerne l'exploitation illégale du Moabi dans le secteur Pol.

**L**'intérêt des femmes pour les débats au sujet de l'exploitation forestière et de la gestion des bénéfices qui en découlent est optimisé. Elles sont membres à part entière des Comités Riverains et représentent 29% des effectifs, soit un différentiel de 9% par rapport aux prévisions du projet qui était de 20%.

**L**e contrat de prestation signé parallèlement avec GIZ-Bertoua a permis d'informer et d'améliorer les savoirs et connaissances des communautés villageoises sur le contenu du Plan d'Aménagement de la forêt communale Dimako.



THE WORLD BANK



CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## 9. Leçons tirées et améliorations pour l'avenir

### C omité Communal

Le Comité Communal n'a pas été mis en place. Plusieurs communes forestières (celle de Dimako comprise) ont attaqué l'Arrêté conjoint N°520 en ce qu'elle violerait leur pouvoir de gestion. L'un des reproches fait à l'arrêté 520 est que le Comité Communal gère de manière exclusive les revenus forestiers réservés à la commune et aux populations riveraines. Cette gestion se passe en marge de la gestion classique des comités de gestion communaux. Or dans certaines communes, les revenus forestiers constituent la quasi-totalité des revenus à gérer. Du coup, les maires des communes forestières ont estimé que l'arrêté qui émane du gouvernement, est une interférence dans la gestion de la commune, qui déroge aux règles de la décentralisation. Ces contestations ont fait le lit à l'incompréhension et à la méfiance, quoique, l'Arrêté N° 0076 promulgué 12 mois après, soit venu corriger les incongruités décriées.

Dorénavant, il appartient au Conseil Municipal de voter une délibération autorisant le Maire à installer le Comité Communal. Sa mise en place fait partie intégrante du budget de la commune.

### C omités Riverains

Les Comités Riverains n'ont pas reçu la quote-part de 20% des revenus destinés aux communautés villageoises riveraines et dévolus à leur fonctionnement. Non plus, ils n'influencent la gestion desdits revenus. Le Conseil Municipal devra voter une délibération. Elle doit préciser le montant correspondant aux 30% de quote-part destinés à la réalisation des œuvres sociales destinées aux communautés, et autoriser le Maire à verser les 20% de quote-part dévolus au

fonctionnement des Comités Riverains. Dans cette perspective, ADD pourrait progresser dans sa vision essentiellement informative actuelle, pour une approche plus globale visant à influencer la mise en place des dispositifs de gestion préconisés par la loi. L'ONG doit donc renforcer ses outils de suivi évaluation afin de pouvoir déterminer des indicateurs illustrant la contribution des revenus forestiers dans le développement local.

### S uivi des termes de l'Accord de projet

L'appui du Catholic Relief Services (CRS) prévu sur 12 mois, a débuté en Octobre 2011 pour s'achever en Avril 2013. Ainsi, le projet a pris un retard de six (6) mois sur la période de clôture. De nombreuses procédures contractualisées n'ont pas été mises en œuvre. L'application entière de ces mécanismes d'accompagnement aurait pu mettre en place ou renforcer le dispositif de pilotage et de suivi du projet. Ce qui aurait certainement amélioré l'efficacité du projet.

### M édiatisation du projet

La faible visibilité médiatique du projet n'a pas permis une large diffusion de ses résultats en dépit des efforts déployés. Le caractère pilote de ce type d'expérience nécessite la mise en œuvre d'un plan de communication bien élaboré, pouvant faciliter la réPLICATION de l'expérience. Un renforcement des capacités est nécessaire dans ce sens, en vue d'améliorer la capitalisation des données (technique de rédaction d'articles), la diffusion en ligne (sur le Website du Development Marketplace) et la construction de base de données.



**THE WORLD BANK**



**CRS**  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program

## 10. Résumé des réalisations

Résultats	Activités	Sous activités	Période d'exécution																	
			M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18
Faire l'état des lieux de la gestion des revenus de forêt	Etude de base du projet	Préparation -Collecte donnée Rapportage et restitution																		
Les groupes cibles sont mieux informés sur l'Arrêté 520 et ses objectifs pour le développement local	Organisation d'un atelier de lancement du projet	Préparation technique -Invitation des participants -Tenue de l'atelier Rapportage																		
		-Impression des supports de l'Arrêté 520																		
	Organisation de 3 Ateliers de vulgarisation et de sensibilisation sur l'Arrêté 0076 et ses impacts dans le développement local	-Impression des supports de l'Arrêté 076																		
		Préparation technique -Invitation des participants -Tenue des ateliers Rapportage																		

Réalisé et résultats restitués à 90 personnes

Réalisé avec la participation de 90 personnes

500 brochures distribuées sur 700 exemplaires produits

Près de 300 brochures distribuées sur 400 produites

Réalisé avec la participation de 90 personnes



# THE WORLD BANK



 CRS  
CATHOLIC RELIEF SERVICES  
Cameroon Program



# THE WORLD BANK



Les acteurs de développement impliqués dans la gouvernance forestière ont tiré profit de l'expérience et des leçons apprises du projet	Suivi évaluation des activités du projet	-Descentes de suivi N°1						Réalisé							
		-Descente de suivi N°2													Réalisé
		-Descente de suivi N°3													Supprimer car le budget de l'activité est dévolu à l'impression de l'Arrêté 0076
	Organisation de 02 Ateliers : - capitalisation -Partage des expériences	Préparation technique -Sélection et invitation des participants -Tenue de l'atelier Rapportage													Non réalisé car non pris en compte dans l'Amendement N°1 de la lettre d'Accord du projet